




Téléservice : Espace MSA - déclarations en ligne pour les exploitants agricoles

Caisse centrale de la mutualité sociale agricole (MSA)

Accès à l'espace privé du site de la MSA permettant à l'exploitant agricole d'effectuer les démarches en ligne suivantes :

- déclaration des revenus professionnels (DRP), servant de base pour le calcul des cotisations (déclaration en ligne obligatoire à partir de 10 000 € de revenus professionnels) ;
- déclaration du bordereau de versement mensuel (BVM) ;
- déclaration préalable à l'embauche (DPAE) permettant la déclaration des salariés de l'exploitation ;
- déclaration de salaires (DS) trimestrielle ;
- imprimer les bulletins de salaire ;
- paiement des cotisations et contributions sociales ;
- demande d'attestations ;
- consultation du relevé de situation individuelle (RIS), donnant accès au récapitulatif de carrière pour connaître les droits à la retraite.

Après inscription gratuite préalable, un code d'accès provisoire sera alors envoyé par courrier, à personnaliser lors de la première connexion.

Accéder au
service en ligne 
(<http://www.msa.fr/lfr/espace-prive>)

Vérfié le 24 juillet 2020 - Direction de l'information légale et administrative (Premier ministre)

Pour toute explication, consulter les fiches pratiques :

PARTICULIERS

- À quel organisme de sécurité sociale est-on rattaché pour l'assurance maladie ? (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F648>)
- RSA demandeur de 25 ans et plus (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F19778>)
- RSA jeune actif (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F286>)
- RSA jeunes parents (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F33692>)
- RSA parent isolé (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F15553>)

PROFESSIONNELS

- Comment obtenir une attestation de vigilance ? (<https://www.service-public.fr/professionnels-entreprises/vosdroits/F31422>)
- Régime de retraite des travailleurs indépendants (<https://www.service-public.fr/professionnels-entreprises/vosdroits/F33841>)